

En 2025, donnez du sens à votre taxe d'apprentissage



Faculté de droit
et des sciences politiques
Pôle Sociétés

Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques ?

Le versement de votre **taxe d'apprentissage** permet à la Faculté de continuer à **améliorer les conditions de travail** de ses étudiants et de ses enseignants, notamment à travers la modernisation de ses salles, l'achat de matériel audiovisuel et de fonds documentaires.

Votre soutien contribue également à **développer le lien entre nos étudiants et le monde professionnel** avec l'organisation du Forum des métiers et de sorties pédagogiques et l'intervention de conférenciers.

Comment verser votre taxe d'apprentissage ?

1. Connectez-vous avec les identifiants Net-Entreprises sur **SOLTÉA** :

www.soltea.education.gouv.fr lors de deux campagnes : du **26 mai au 27 juin** et du **14 juillet au 24 octobre 2025**.

2. Retrouvez facilement l'établissement sur SOLTÉA avec :

Nom : **Droit et Sciences Politiques**

Numéro de SIRET : **13002974700016**

Code UAI : **0441511D**

3. Convertissez la somme à nous affecter en % et indiquez-la.

4. Validez votre choix.

Sans cette démarche pour attribuer votre taxe à notre établissement, elle ne nous sera pas versée.

Merci à vous !

Faculté de Droit et des Sciences Politiques

Chemin de la Censive du Tertre - BP 81307

44313 Nantes cedex 3

Emmanuelle Beaufils

02 40 14 16 92

relations.entreprises.droit@univ-nantes.fr